

À propos des filières agricoles

Pour ce qui concerne en particulier mon pays le Bénin, le premier défi à relever c'est de procéder à une évaluation de tous les systèmes : Organisation, gestion, activités à transférer aux OP et privatisation sauvage des sociétés et services intervenant dans ce domaine. Tout ceci doit se réaliser en faisant d'abord l'histoire des OP depuis leur création jusqu'à ce jour, en diagnostiquant, pour chaque période, les maux et mécanismes qui ont bloqué le bon développement et le bon fonctionnement de la filière cotonnière.

Ceci est valable pour tous les pays africains. Il y a un adage qui dit : « Si on ne connaît pas là où on va, on sait d'où on vient. » Voilà pourquoi je souhaiterais que tous les acteurs et bailleurs de fonds qui interviennent dans ce domaine, organisent des forums pour diagnostiquer tout ce qui mine cette filière et son organisation.

Avec l'expérience que j'ai en tant que conseiller en gestion et consultant auprès de ces OP, je peux vous citer quelques méthodes ou manières de gérer la filière cotonnière qui est bloquée dans son développement : le contenu du programme de leur mission a évolué et est dépassé. Dans ce cas précis je cite deux exemples

1. Le cas de la caution solidaire.
2. Le problème du bénévolat des responsables d'OP

Le premier cas entraîne des mécontentements parmi les membres puisque ce sont les meilleurs et les plus conscients

des producteurs qui remboursent les dettes des inconscients. Quant au deuxième cas, il favorise des détournements de la part de certains responsables d'OP.

Il y a également le fait que les autres crédits d'intrant sont exprimés sur la filière cotonnière. Une clarification est donc nécessaire pour une spécialisation bien précise des filières, afin éviter l'endettement de ces OP. En outre, il faut amener les paysans à choisir une seule filière de manière à éviter la concurrence au niveau des superficies à emblaver et les aider à organiser d'autres filières comme le maïs, le manioc, etc.

Par ailleurs, on devrait :

- interdire aux producteurs la vente illícite des intrants ;

- accorder des crédits agricoles aux producteurs qui ne font pas le coton ;

- aider les producteurs à dresser les comptes d'exploitation de leur filière à la fin de chaque campagne, pour leur permettre de savoir quelle filière choisir en terme de rentabilité.

En conclusion, avant qu'une activité ne soit transférée ou libéralisée, il faut d'abord s'assurer de la compétence de ceux qui doivent la prendre en compte, sachant qu'il ne sert à rien de privatiser si toutes les conditions ne sont pas réunies. ■

Issifou TCHAN

BP 185 - Parakou, Bénin



Médard Lebot

Vie ou mort des organisations de base

J'ai reçu le *Grain de sel* 17 et j'en suis fier. Je vous apporte mes opinions sur quelques questions posées. Au niveau des OP, je pense que le refus des intrants aux groupements de producteurs est dû sûrement à la faute de ces bénéficiaires.

Leurs organisations sont mal administrées surtout en matière de gestion. Si les producteurs n'arrivent pas à payer le crédit qui leur est octroyé, il est fort possible qu'il y aura refus de leur en octroyer un autre. Donc à ce niveau, on

peut dire qu'il y a non-respect des engagements, même si c'est un cas de retard de paiement. Par conséquent, il est même possible de prévoir la mort des organisations de base.

Ce qui est suggérable, c'est une étude

approfondie du fonctionnement de ces structures avant de s'engager dans toute opération de crédit. De plus, il faut prévoir un renouvellement de bureau avec un nombre de mandats limité pour pallier toute influence des membres du bureau incapables de bien conduire leurs tâches. Prévoir aussi une suspension directe par une instance supérieure (assemblée générale par exemple) en cas d'incapacité du bureau.

Quelle articulation entre organisation de base et faitière ?

Au niveau des organisations villageoises, la création de sections spéciales pour exercer une tâche peut entraver leurs activités à un certain niveau. Si l'on s'en tient aux organisations traditionnelles des villages, on constate qu'il y a une certaine synergie dans leurs activités. Ils s'organisent de façon à ce qu'il y ait toujours une per-

sonne influente (chef de village, notable ou religieux) qui exerce un pouvoir de décision. Les autres exécutants prennent la place des syndicats.

Pour une meilleure organisation de ces communautés, il faut une grande responsabilisation des exploitants par rapport à leurs activités. Les chambres d'agriculture et les professionnels des organisations rurales doivent jouer un rôle prépondérant dans leur encadrement. Ils doivent éviter l'implication directe des personnes influentes et multiplier l'alphabétisation fonctionnelle.

En somme, pour ces deux questions, je peux dire que les multiples articulations des structures paysannes sont fonction d'une organisation de base solide. L'information et la formation de la population s'avèrent indispensables afin d'amener les villageois à gérer leurs activités de manière démocratique. Le système d'or-

ganisation traditionnelle des paysans doit être aussi revalorisé et être pris en compte dans la mise en place des organisations. Par exemple les personnes influentes peuvent avoir un titre honorifique au niveau des organisations (président d'honneur, conseiller), sans qu'il y ait une mainmise directe dans les activités.

Enfin, pour ce qui est des activités de l'Inter-Réseaux, je pense que la création d'une unité de l'Inter-Réseaux en Afrique serait souhaitable pour accélérer les échanges entre les membres. Il serait aussi bon de songer au renforcement de leurs capacités d'intervention en leur donnant des possibilités de formation. ■

Mamane Ali,

Service d'arrondissement
du développement social
Loga, Niger

L'augmentation du prix d'achat au producteur n'est pas de nature à sécuriser la filière

Comme vous le savez, le Mali était deuxième producteur de coton en Afrique après l'Égypte. Mais l'année dernière, les paysans ont refusé de cultiver le coton dont le prix était trop bas pour eux. Néanmoins le gouvernement, à la suite d'une sensibilisation très poussée, est parvenu à convaincre les couches paysannes. Ce qui fait que cette année, suite à une hausse du prix par le gouvernement, les cultures ont repris dans tout le pays.

Mais je pense que cette montée du prix du coton n'est pas de nature à sécuriser la filière. Par conséquent, il faudrait que :

- Le coton, une fois récolté et stocké par le paysan, soit enlevé à temps par les services qui s'occupent de la filière (CMDT – OHVN) et que son dû soit réglé dans les meilleurs délais. Car le paiement tardif est de nature à décourager beaucoup d'embrasser la filière ;
- Une réduction générale du prix des intrants qui baissent considérablement les avoirs des paysans à l'heure du bilan des campagnes agricoles. Ces intrants, trop chers, ne sont pas à la portée de tous ;
- Mettre suffisamment l'accent sur la création de groupements paysans bien structurés en vue de défendre les intérêts matériels et moraux des couches paysannes ;
- Une sensibilisation poussée et une formation continue du monde paysan en vue d'attirer leur attention sur l'intérêt de la

filière. En effet, l'organisation et la formation constituent les éléments clés pour une plus grande promotion de la filière coton, car nous vivons dans un pays où la quasi totalité des paysans sont analphabètes.

- Un suivi constant des paysans par les services compétents ;
- Une gestion saine et efficiente des produits cotonniers et des avoirs paysans par les structures techniques (CMDT-OHVN) dans la mesure où il est gravé dans la mémoire du paysan malien que ces structures mènent une vie luxueuse sur leur dos. D'où les paysans estiment qu'ils sont exploités parce que ne jouissant pas pleinement des fruits de leurs efforts.

Je suis persuadé qu'en respectant ces quelques mesures, l'avenir de la filière cotonnière, qui constitue un pan essentiel de notre économie, est prometteur. Car, ce n'est un secret pour personne, la crise cotonnière de l'année dernière a coûté des milliards de francs CFA à l'Etat. Ainsi il est du devoir de l'Etat et de ses structures déconcentrées et décentralisées d'inciter les couches paysannes à adhérer à la filière cotonnière. ■

Mamadou S. Coulibaly,

Secrétaire général
de la commune rurale de N'Tjiba
Cercle de Kati
BP 561, Bamako, Mali